



Problème collocation étudiante

Par **anatolefrance**, le **05/10/2011** à **18:24**

Bonjour, je vis en collocation avec mon frère depuis un an et deux mois. L'année passée, tout se passait bien hormis les disputes passagères entre frères; mais cet année, mon frère a décidé de faire emménager un ami à lui. J'étais d'accord. Le soucis, c'est que je ne connaissais pas cet individu. Et il s'avère qu'il me fait vivre un enfer. Depuis qu'il est chez moi, il met sa musique à fond, il apprend à jouer de la guitare électrique (avec ampli), il me fait de petites gamineries (il éteint ma console de jeu quand je ne suis pas là, me laisse des post-it expliquant que je gaspille du courant, etc...). Au début, je laissais passer. Puis, j'en ai eu marre, j'ai prévenu mes parents du souci que j'avais avec le nouvel arrivant. Ils sont venu, ont discuté avec lui. Dans le débat, j'ai appris que ce %*#! touchait à mes ordinateurs quand je n'étais pas chez moi (il faut savoir que je fais des études d'informatique, donc, les ordinateurs sont mes outils de travail). Donc, après que mes parents aient "raisonné" l'ami de mon frère, ce-dernier a promis de ne plus me faire de coups-bas. Le lendemain, étant malade, je suis resté au lit, un ami à moi cherchait à me joindre par téléphone. F. M., l'ami de mon frère, a fait semblant de me chercher puis a dit que je n'étais pas là. De plus, il mettait de nouveau la musique à fond, bref, il se moquait royalement de ma tête... Depuis ce jour, je suis en arrêt maladie (trop de stress), et je suis chez mes parents pour me reposer. Je tiens à signaler que le bail de la location est à mon nom et à celui de mon frère, F.M. n'est référencé nul part (il me paie néanmoins 1/3 du loyer+factures). J'aimerais donc savoir quel recours sont à ma disposition, je tiens à dire aussi que mon frère n'est pas d'accord pour mettre F.M. à la porte et ne témoignera jamais **contre** son ami. Personnellement, je préfère quitter la collocation, mais j'aimerais que crime ne reste pas impuni, et je voudrais porter plainte pour harcèlement moral (j'ai gardé le post-it insultant (à mes yeux) pour preuve), mais je ne sais pas si ma plainte est recevable et si oui, si elle a des chances d'aboutir à quelque chose de concret. Cordialement, Melvin.

Par **cocotte1003**, le **05/10/2011 à 20:37**

Bonjour, puisque vous êtes votre frère et vous seul sur le bail, il faut vous mettre d'accord pour le "mettre à la porte", là il n'y aura aucun recours contre vous. Si vous partez (et regardez bien avant) comme vous avez dû signer une caution solidaire, entre vous et votre frère, sur votre bail, sachez bien que votre bailleur peut se retourner aussi contre vous si le loyer n'est plus payé et que là vous devrez payer, il n'y aura pas d'autre solution pour vous. N'oubliez pas d'envoyer votre préavis en LRAR à votre propriétaire. Le mieux c'est quand même que votre frère est vous quitte le logement afin de faire "tomber" cette caution et qu'il reprenne un appartement à son nom et celui de son ami, cordialement

Par **anatolefrance**, le **05/10/2011 à 21:04**

Bonjour, merci de vous intéresser à mon problème. Je vais donc notifier mon propriétaire par lettre recommandée de mon départ du bail. Mais, qu'en est-il de la plainte ? Est-elle sérieuse, ou ne serait-elle vue que comme une vengeance personnelle, ou comme des chamailleries ?

Par **mimi493**, le **05/10/2011 à 23:53**

Il n'y a rien dans ce que vous racontez qui constitue un délit. [citation] Je vais donc notifier mon propriétaire par lettre recommandée de mon départ du bail. [/citation] vous allez sûrement devenir caution solidaire donc responsable des loyers, charges et réparations. Il est aussi possible de signifier par LRAR à la personne que vous hébergez gratuitement, que vous exigez qu'il parte sous un mois.